

LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD regroupent un grand nombre de produits d'usage courant. Bien que les RDD représentent moins de 1 % de tous les déchets des ménages québécois, ils contribuent largement à la toxicité d'un site d'enfouissement. De plus, il est interdit de les déposer dans les ordures ménagères. Les déverser dans les égouts peut avoir des conséquences sérieuses sur l'environnement.

Ces produits étant corrosifs, inflammables, comburants, toxiques ou explosifs, présentent de réels dangers :

- Physiques (explosion).
- Pour la santé.
- Pour l'environnement.

Il faut donc les manipuler, les entreposer et les transporter avec soin.

En récupérant les RDD sur une base permanente dans ses écocentres et sur une base saisonnières par des collectes itinérantes, l'agglomération de Montréal vise deux objectifs :

- protéger l'environnement contre ces sources potentielles de contamination;
- éviter aux citoyens l'entreposage prolongé à domicile de matières résiduelles potentiellement dangereuses pour la santé.

Montréal 

COMMENT RECONNAÎTRE LES RDD

L'un ou plusieurs de ces pictogrammes de danger apparaissent sur les contenants de la plupart des produits domestiques dangereux



CORROSIF : Ce produit brûlera la peau, les yeux ou s'il est avalé la gorge et les voies digestives. Ce produit peut corroder des matériaux.



INFLAMMABLE : Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prendront feu s'il est placé près d'une source de chaleur, des flammes ou des étincelles. Un chiffon imbibé de ce produit peut aussi prendre feu spontanément.



TOXIQUE : Si ce produit est avalé, léché ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des malaises ou la mort.



EXPLOSIF : Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de verre peuvent causer de graves blessures surtout aux yeux.

COMBURANT (OXYDANT) :

Ce produit provoque ou favorise la combustion d'autres matières en libérant de l'oxygène.

URGENCE :
911



CENTRE
ANTI-POISON :
1 800 463-5060

Feuillet d'information préparé par le Service de l'environnement avec la collaboration du Service de sécurité incendie de Montréal.

LES RDD, QU'EST-CE QUE C'EST?

Adhésifs, goudron, époxy, décapant



Mercure (thermomètres)



Aérosols



Peintures (latex, alkyles, émail), teintures, laques, apprêts, anti-rouille, vernis, peinture aluminium, scellant acrylique, préservatif pour le bois, huile de lin



Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents intacts



Pesticides et engrais



Batteries d'automobiles (acide/plomb)



Piles



Bouteilles de propane



Produits chimiques pour piscines



Huiles à moteur usées, contenants vides et filtres



Produits d'entretien ou nettoyeurs, débouche conduits, dégraissateurs



Huiles végétales



Térébenthine, Varsol, essence, carburant, diluants, alcool, shellac



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Utiliser les RDD selon l'usage recommandé et les restrictions du fournisseur.
- Bien lire l'étiquette et pour plus d'information, consulter la fiche signalétique.
- Porter les équipements de protection appropriés (gants, lunettes, chaussures).

PRÉCAUTIONS LORS DE LA MANIPULATION

- Ne pas mélanger ni transvaser les RDD. Cela risquerait de produire des réactions chimiques dangereuses (dégagement de chaleur et/ou de gaz) et compromettre le recyclage.
- Ne pas fumer à l'intérieur du lieu d'entreposage, ni en les manipulant.
- Toujours se laver les mains à l'eau savonneuse après les avoir manipulés.

OÙ LES RANGER ?

- Dans les contenants d'origine bien fermés et étanches.
- Hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Loin des sources de chaleur et à bonne distance des boîtes électriques.

COMMENT LES ENTREPOSER?

- À une hauteur qui ne dépasse pas celle des yeux.
- Les produits caustiques (basiques) loin des acides.

MERCURE LIQUIDE - MANIPULATION

Placez le mercure liquide dans un contenant hermétique, recouvrez-le d'eau pour éviter d'en respirer les vapeurs.

ENTREPOSAGE PARTICULIER - LES LIQUIDES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES *

Les quantités de liquides inflammables et combustibles entreposés à l'intérieur ne doivent jamais dépasser les quantités suivantes :

- Dans un logement : 30 litres; dont au plus 10 litres inflammables.
- Dans un garage ou un local attenant à un logement : 50 litres, dont au plus 30 litres inflammables.

Il est strictement interdit de conserver des liquides inflammables ou combustibles sur des balcons.

Fermez les contenants de liquides inflammables ou combustibles de façon hermétique et gardez les liquides dans leur contenant d'origine.

Remplacez les contenants endommagés par des récipients approuvés.

N'effectuez aucun transvasement à l'intérieur.

* Un liquide inflammable peut s'enflammer facilement à la température de la pièce et brûler vivement. Un combustible alimentera l'incendie et dégagera beaucoup de chaleur en brûlant.

TRUCS

Rechercher des produits de remplacement à moindre risque;

- Acheter uniquement les quantités nécessaires.
- Éviter d'en accumuler des quantités importantes.

COMMENT LES RAPPORTER AUX ÉCOCENTRES ET LORS DE COLLECTE ITINÉRANTE

- Les RDD doivent être, dans la mesure du possible, dans leur contenant d'origine.
- Les contenants doivent être clairement identifiés.
- Il est strictement interdit de déposer des RDD dans les écocentres ou à la collecte itinérante sans la présence des préposés.

COMMENT LES TRANSPORTER?

- Utiliser une ou plusieurs boîtes pour éviter que les produits ne se renversent ou ne se déplacent durant le transport.
- Les matières inflammables, les matières combustibles et les pesticides doivent être transportés dans des récipients conçus à cet effet et à l'extérieur des compartiments occupés par le conducteur ou les passagers.
- Utiliser le coffre arrière de votre véhicule.
- Laisser au moins une fenêtre ouverte.
- Ne jamais transporter ensemble des RDD et des matières combustibles (tissus, carton).

BOUTEILLES DE PROPANE - PRÉCAUTIONS

- Toujours laisser les bouteilles de propane à l'extérieur de votre résidence et ce, été comme hiver.
- Placer la bouteille de propane dans l'habitacle en position verticale (debout) en tout temps et de manière à ce qu'elle ne puisse pas bouger ni être percutée par des objets durant le transport.
- Garder une fenêtre du véhicule ouverte.
- Fermer le robinet et installer un bouchon d'étanchéité.

TROIS CHOIX S'OFFRENT AUX CITOYENS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR SE DÉPARTIR DE LEURS RDD

1 Un service de collecte sur une base régulière dans les écocentres :

ÉCOCENTRE ACADIE

1200, boul. Henri-Bourassa Ouest

ÉCOCENTRE CÔTE-DES-NEIGES

6925, chemin de la Côte-des-Neiges

ÉCOCENTRE LA PETITE-PATRIE

1100, rue des Carrières

ÉCOCENTRE LASALLE

7272, rue Saint-Patrick

ÉCOCENTRE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

11400, rue Léopold-Christin
(près du 9255, boul. Henri-Bourassa Est)

ÉCOCENTRE SAINT-LAURENT

3535, rue Sartelon

ÉCOCENTRE SAINT-MICHEL

2475, rue des Regrattiers
(au nord des rues Jarry et D'Iberville)

ville.montreal.qc.ca/ecocentres

2 Sur une base saisonnière, des collectes itinérantes sont offertes sur des sites temporaires de dépôt dans les arrondissements et villes liées éloignés d'un écocentre. Pour connaître les dates et les lieux de ces collectes, consultez le calendrier des collectes des RDD à votre bureau d'arrondissement ou votre hôtel de ville ou encore au ville.montreal.qc.ca/rdd

3 Des retours aux points de vente sont aussi possibles, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs :

- Plusieurs quincailleries récupèrent la peinture et les aérosols de peinture. ecopeinture.ca
- Les garages récupèrent les huiles usées, les antigels moteurs, les contenants vides et les filtres. soghu.com
- Les garages récupèrent aussi les batteries d'auto.
- Les pharmacies reprennent les médicaments et sirops périmés.
- Les bouteilles de propane à BBQ peuvent être retournées au site de remplissage.
- Les piles peuvent être rapportées chez plusieurs magasins de détails ainsi qu'à d'autres points de dépôt. appelarecycler.ca
- Les lampes au mercure (tubes fluorescents, ampoules fluocompactes) peuvent être rapportés à l'un des points de dépôt de RecycFluo. recycfluو.ca
- Les produits électroniques peuvent être rapportés aux points de dépôt officiels de l'ARPE-Québec. recyclermeselectroniques.ca

Pour plus d'information
recyc-quebec.gouv.qc.ca